L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
VOTRE VILLE-ORLEANS.
MARDI 18 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Un Français comme commis pour épicerie et buvette. Adresser Mariu et St-Philippe. 18 déc—3f

DESIRE acheter une résidence, préférerait dans les rues d'Orléans. Remparts ou Bourbon Payerait de $2.500 à $4,000 comp tant—Adresser au Restaurant Antoine, 65 rue St-Louis. 16 déc—3f

DEMANDE—Vieux timbres de poste, français et américain, sur enveloppe. S'adresse Timbre, P. O. Draw 143. 15déc—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

E. Fernandez vs J. Herbet.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 21,632.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la vaobelle du plaignant, ancien No 501 rue Dumaine, entre Dorgenois et Royal Roman, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de défrayer les affaires du dit plaignant, de considérer ses intérêts dans la présente instance du dit défendeur, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes parties sont requises compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé ni homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Maurice G. Hugh's.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 40,361—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé ni homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de J. F. Jarowek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 511—Division C—Attendu que J. B. Winck, administrateur général, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. F. Jarowek, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

11 déc—11 15 20

Succession de John B. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 512—Division D—Attendu que J. R. Vinet admin strateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Watson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

12déc—12 16 21

Succession de Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,339—Division E—Attendu que Mme Julie Kistler, veuve de Michael Donnelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Donnelly décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15déc—15 19 23

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,515—Division B—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

12 déc—12 16 21

Succession d'Adrien Camard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,130—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Gabrielle Camard, veuve Adrien Camard exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

9 déc—9 13 18

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. George C. Fraschen, contre ses créanciers.—No 44,318 — Division B — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George C. Fraschen, soit convoquée dans les bureaux de Mr. Charles T. Soulat, Esq., notaire, en son étude, No 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de considérer et examiner sur l'opportunité du dit pétionnaire, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes parties sont requises compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé ni homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le jugement rendu le 7 décembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de son demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y a jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, en cette ville, contre Charles M. Moore son époux, pour la somme de Dix-Cent Sept 50|100 Dollars, avec reconnaissance du nantissement et hypothèque sur les propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée de conduire des affaires à son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule ; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Il est ainsi rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.

Signé F. A. MONROE,
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci m'a mon bon et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt quatre-dix-neuf et de l'indépendance des Etats-Unis.

(Sceau) JAMES D. RANKIN,
Greffier.

22 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention! Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement.

Laitiers et tous ceux qui cherchent un place pour construire une maison pour leur famille. Pauvres! très-vous à vingt milles de la ville, au milieu des m rais, dépenser votre argent dans des villes im ginaires, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.
Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Ath etic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS— encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 nouveaux numéros) rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 décembre 1894, No 9,304, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci-après décrite, d'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

1° Dix (10) lots de de terre, situés dans l'Ilet No 601, bornés par les rues Broad, Gravier, White et Perdido, et désignés comme lots Nos 6 à 15 inclusivement, et 31 à 36 inclusivement. 2° Douze (12) lots de terre situés dans l'Ilet No 619, bornés par l'avenue Tulane, les rues White, Dupré et Gravier, et désignés comme lots Nos 1 à 11 inclusivement, et lot No 33. 3° Quinze (15) lots de terre situés dans l'Ilet No 614, et bornés par les rues Gravier, White, Perdido et Dupré, et désignés comme lots Nos 5 et 7 à 17 inclusivement et 29 à 31 inclusivement.

4° Treize (13) lots de terre situés dans l'Ilet No 625, borné par les rues Gravier, Dupré Perdido et Gayoso et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 18 à 26 inclusivement. 5° Dix (10) lots de terre situés dans l'Ilet No 666, borné par les rues Poydras ou Julie, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 14 à 20 inclusivement.

6° Vingt-deux (22) lots de terre situés dans l'Ilet No 677, borné par les rues Hagan, Tulane avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 10 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

7° Dix-huit (18) lots de terre, situés dans l'Ilet No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers en plus comptant; la balance dans un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente par devant A. G. Lafleur, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication

16 déc—16 23 30—janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Ainsi—

Un lot entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George R. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd. No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'Ilet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St Pierre, les dits lots mesurent chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre les dite lots 4 et 5, et 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, large galerie, et y touchant, de la base principale faisant face à la Promenade Carondelet qui recouvre en ardoise; la bâtisse dans le fond et le hangar sont couverts en fer corrugué. Il y a deux cuves, un chip burner dans la cour. Toutes ces améliorations sont en bonne condition.

2° Un lot de terre entier et améliorations qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, rue Gayoso et Tonnelle, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 282 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 282 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, mesurant 18 lots lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme lot No 409.

Conditions—Un tier en plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelle; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 16 23 30—3 10 janv—

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau 629 rue Commune.—LE VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Burgundy, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et daté le 10 décembre 1894, et pour le compte de la succession de Gustave Bockenhagan, No 44,424 du dossier de la dite cour : à l'enchère publique il sera vendu : le contenu de la cuverie, marchandises, etc., aussi une action du Enterprise Rifle Club.

Conditions—Comptant.

11 déc—11 15 16 18 19 20 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Hahn, (née Stengel)

Mercredi le 9 janvier 1895. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—LE MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement daté le 4 décembre 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire précédente, intitulé "Succession de Sophie Stiengel, décédée, femme de John Hahn" et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, situé dans le septième (7) District de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Plum, Cinquième, lequel lot mesure 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, et de deux lignes parallèles.

Conditions—Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Tadbel, notaire (bureau au Masonic Temple) aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives RÉSIDENCES DOUBLES, Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriété Fonds de Commerce, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894, rendu dans la succession ci-dessus la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° Le petit cottage en bois, bornes blanches, sur le lot de terre situé dans l'Ilet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désigné par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'arpenteur dans cette affaire, fait par Edgar Villé, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir : Le lot B commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et 8 pouces du lot original No 5 et de 18 pieds 6 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche les lots "A" et le dit lot "B" contient et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et 8 pouces du lot original No 5 et 5 pouces et 4 lignes de lot original No 6, et le tout de lot original No 7 se touchant.

Dans un district très-fréquent, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers en plus du tout comptant, un gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur; portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour leur la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

A louer.

A la Baie St-Louis, dans un des endroits les mieux bâtis et les mieux habités, sur un site charmant, une maison complètement neuve et des plus vastes, récemment tendue de tapisseries modernes, convenable pour une grande famille. S'adresser 94 rue de l'Esplanade. 2 nov—2f

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS RESERVE.

LA PROPRIÉTÉ A DEUX ETAGES

Et Magasin de Valeur,

No 297 RUE ST-THOMAS,

Entre les rues St-Jacques et Félicité.

—Et le—

Cottage-Résidence DE CHOIX.

No 38 RUE LAUREL.

Entre les rues St-Andrédé Ste-Marie.

Mme Catherine Von Dzoskowsky et son époux vs Nicholas Vogelsanger et al.

No 43,687.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1894, à midi à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1894 et signé le 25 octobre 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, daté 19 novembre 1894, et non lu dans l'affaire ci-dessus intitulée :

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages recouvert en ardoises. No 297 rue St-Thomas, entre St-Jean et Félicité, contenant un vaste magasin avec vitrine, trois chambres et large passage bitqueté, bangars, deux citernes et large cour à l'arrière, et au prem er salon et trois chambres. Le terrain est décrit comme suit, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Th. Rettingal, voyer, le 28 mai 1845, de mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Thomas, entre les rues St-James et Félicité, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un résidence de choix en bois à deux étages, No 38 rue Laurel, entre St-André et Ste-Marie, contenant deux chambres et cuisine détachée, citerne, grande cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, formant partie du lot de terre désigné par le No 40 du dit Ilet laquelle portion de terre mesure 30 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne des lots 18, 19 et 20, et 150 pieds 8 pouces sur la ligne de l'entre portions du lot No 40.

Dans un quartier tranquille et à proximité d'églises, écoles et lignes de chemins de fer. Louée à raison de $72 par an.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant Jeff. C. Wenck, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Bork.

No 33,354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE. Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite :

Huit lots de terre bien situés, avec droits, passages, privilèges et avantages qui s'y trouvent et y appartiennent, situés dans l'Ilet No 707, Premier District de cette ville, bornés par les rues Genois, Gasquet, Palmire et Clark, et désignés sur les Nos 1, 2, 3, 4, 16, 17, 18 et 21 sur un plan de G. T. Dunbar, déposé en l'étude de G. J. Mossy, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1883, le dit lot No 1 formant l'encoignure de rues Genois et Gasquet; mesurant 33 pieds 6 pouces de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Genois, et les dits lots Nos 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 21 forme l'encoignure des rues Palmyre et Génois, et mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Genois, et les dits lots Nos 16, 17 et 18 se touchent, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. A un voisinage s'améliorant.

Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans au choix, billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

2 déc—2 9 16 23 30 à 2 janv.

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage en're les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Rempart, et le No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

Aussi 3 Actions du Stock-Capital de la New Orleans Insurance Association.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau No 59 rue Carondelet.—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 12 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, ainsi avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet portant le numéro municipal 268, borné par les rues Commune, Dryades, (autrefois Philippe) Rempart, (autrefois Clayes) et Gravier; le dit lot de terre commence à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de l'angle du pans d'intersection des rues Dryades et Commune où à une distance de cent cinquante-cinq pieds sept pouces et sept lignes de l'angle des rues Rempart et Commune et mesure trente huit pieds six pouces de face sur la rue Commune, la même mesure dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, le tout conformément à l'arpentage et à après un plan et certificat de voyer fait par George DeArmas, député voyer de ville, en date du 24 novembre 1892, et annexé à un acte de rectification et de rectification passé pardevant E. B. Romon, notaire, le 26me jour de novembre 1892.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages et mansarde, couverte en ardoise, portant les numéros municipaux 228 et 230 rue Commune, retirée de la rue, ayant sur chaque côté cinq chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au second étage et deux chambres dans les mansardes, cuves, hangar, gas, water works, etc.

No 139 rue Bienville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances et appartiennences.

La dite résidence et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises. No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux grandes salons avec foyer, portes à coulisse au second étage, quatre chambres à feu, corridor et galerie de face et dans le fond, et au troisième étage quatre chambres à feu et galerie dans le fond. Une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises en contiguïté avec la maison principale et ayant au premier étage office, deux chambres, une à feu, lieux d'aisance, etc., et au deuxième étage trois chambres, un avec feu, lieux d'aisance et galerie, et au troisième étage trois chambres et galerie, toute pour voyeurs, cour en partie pavée en briques et en terre, water works, cour, jardin dans le fond, etc.

3° Trois actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 nov—16 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,085.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, annonceur, bureau No 145 rue Carondelet, près Commune—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, propriétés de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894, Dossier No 44,085, par le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 160, borné par les rues Constance, Laure, Toledano et Louisiana Ave., et forme le coin des rues Constance et Toledano, désigné par le No 23 et mesure 32 pieds de face rue Constance, sur une profondeur et façade rue Toledano de 120 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant sur les lots et le paiement des taxes de 1894.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—9 16 23 30 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Joseph Amos, épouse de Frederick W. Amos et Als. No 43,575, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Double cottage, enjolivé, 328 et 340 rue de Franklin.

Une double ligne de chars électriques passant devant la porte.

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C.

2, Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA EQUISE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Divisn D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Benjamin F. Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Josephine Amos, épouse de Frederick W. Amos et al., les deux ordres on jugement adressés à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prytania, Clio, Erato, Liberté, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par Ed. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire. La dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 16 pieds de face à la rue Muir, 17 pieds 2 pouces et 9 lignes de la largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 6 et 71 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du fond qui la sépare de la balance du lot No 5; ladite portion du lot ci-dessus décrit, est la partie du lot ci-dessus rapprochée de la rue St-Philippe du lot No 5

3° Une certaine portion de terre, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situées dans le troisième District de cette ville, désignée par le No 9 de l'Ilet No 13, bornée par les rues St-Avid (Claiborne) Champs-Elysées, Prosper, (maintenant Derbigny) et Frenchmen, sur un plan dressé par C. F. Zeringue, daté du 2 février 1857, et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire; le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Avid (Claiborne) sur 114 pieds 1 pouce de profondeur.

4° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 38 de l'ancien plan du dit Faubourg, Claiborne, Ilet No 238 de nouveau plan, bornés par les rues Cadiz, Pisquemine (ou Colisée), Jena et Chestnut, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 238 de l'ancien plan du Faubourg Claiborne, Ilet No 238 de nouveau plan, bornés par les rues Cadiz, Pisquemine (ou Colisée), Jena et Chestnut, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 238 de l'ancien plan du Faubourg Claiborne, Ilet No 238 de nouveau plan, bornés par les rues Cadiz, Pisquemine (ou Colisée), Jena et Chestnut, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

Les améliorations consistent d'un double cottage en bois de bon rapport, contenant de chaque côté, salons double, le gas, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au-dessus, allée de côté et lots à d'excellents locataires pour $15 par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs auront le privilège de payer en sus du prix de leur enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente, pardevant Rudolph Rudolph, notaire, et assumeront les taxes de 1894.

Voyez les plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier.

Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. Tickets $1.00.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Prêt et les Passagers

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Ve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 17 Déc., à 11 heures,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié telque—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, feuils à deux étoupe, ouvoires, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et avaries trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Conditions—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
12 déc— 155 rue de la Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Anthony Stortz et al. vs Joseph Stortz et als.

No 42,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Commune—MERCREDI, 16 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le District de cette ville, le JEUDI, 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite :